



Vente une partie de ma résidence principale

Par **Axel19b**, le **13/06/2013 à 17:31**

Bonjour,
Je souhaite vendre une grange qui se trouve dans le jardin de ma résidence principale.
Serais je soumis à l'imposition 30% pour cela ?
Merci beaucoup pour votre réponse

Par **trichat**, le **15/06/2013 à 10:29**

Bonjour,
En principe, la vente d'une dépendance de la résidence principale est exonérée, comme la résidence principale, d'imposition sur la plus-value immobilière lorsque la cession est concomitante. Taxation à 34,5 %!
Ce qui induit que la cession seule d'une dépendance est imposable à l'impôt sur les plus-values immobilières.
Mais un abattement s'applique en fonction de la durée de détention (au-delà de 30 ans, il n'y a plus d'imposition).
Dans votre situation, vous devrez attribuer une valeur vénale (au jour de l'achat) si le prix d'acquisition n'avait fait aucune ventilation de ce prix.
Cordialement.